



*Toute l'Info Europe en Guyane*  
N°20 Novembre - Décembre 2019



**JOYEUSES FÊTES!**

## **2021 N'EST PAS SI LOIN !**

L'année 2021 marquera le début de la nouvelle programmation des fonds européens pour la Collectivité Territoriale de Guyane. Et cette dernière se prépare dès à présent. Les équipes du PAE ont donc la lourde tâche de se lancer dans la rédaction des nouveaux programmes tout en essayant de boucler la programmation 2014-2020 avec brio.

Pour mener ce chantier, le PAE est accompagné d'un cabinet (consortium EY&BRL) pour la réalisation du diagnostic territorial stratégique, de la collecte des besoins du territoire par secteurs d'activité, de la veille réglementaire européenne et nationale. Un marché sera lancé prochainement pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'écriture des programmes. Ainsi, au cours de ce deuxième semestre 2019, les réunions se sont multipliées entre professionnels de l'Etat, des collectivités, des organismes nationaux, des socio-professionnels et des citoyens dans le cadre de réunions publiques.

### **De quoi parle-t-on durant ces réunions ?**

Organisées par thématique, ces réunions servent à faire un point sur la situation de la Guyane de façon globale. Ainsi, parmi les sujets abordés, nous avons :

- l'agriculture
- les instruments financiers
- la pêche et l'aquaculture
- l'inclusion sociale
- le développement rural, communes de l'intérieur
- l'énergie
- la mobilité et le désenclavement
- le développement numérique
- l'environnement, la forêt et le bois
- la recherche, le développement, et l'innovation
- l'aménagement et les infrastructures,
- l'emploi
- la coopération
- la compétitivité des entreprises et des filières



### **Le Diagnostic Territorial Stratégique (DTS) ?**

Le Diagnostic Territorial Stratégique est le document support sur lequel reposent les propositions de programmes opérationnels des fonds européens pour la Guyane. Réalisé en plusieurs fiches stratégiques, le DTS reprend les forces, les faiblesses, les opportunités et menaces du territoire. Il contient également les problématiques contextuelles qui nuisent au bon développement du territoire. Le DTS fait donc un état des besoins du territoire afin d'éclairer au mieux les choix et les orientations politiques. C'est une réflexion à laquelle participent les professionnels des différents secteurs.

Une démarche participative a été mise en place par le PAE en organisant cinq réunions publiques, une par bassin géographique, pour faire part des résultats du diagnostic à la population. C'était aussi l'occasion de recueillir les préoccupations et problématiques des citoyens sur leurs bassins de vie afin que ce DTS corresponde au mieux à la situation réelle.

Une fois cette étape franchie, le PAE s'attelle à la réalisation d'ateliers stratégiques thématiques qui lui permettront d'affiner les besoins et de dégager des priorités.

## Des ateliers stratégiques pour préparer la rédaction des PO

Une fois le Diagnostic Territorial Stratégique réalisé, 10 ateliers stratégiques se sont enchaînés du 18 au 27 novembre à travers diverses thématiques. Développement, compétitivité, instruments financiers, aménagement du territoire, mobilité, coopération, inclusion sociale, accès aux soins, pêche, emploi, recherche et développement ...sont les thèmes retenus. Ils doivent permettre de prioriser les besoins du territoire et de définir une stratégie car l'enveloppe des fonds européens dédiée à la Guyane ne permettra pas de répondre à l'ensemble des besoins de la Guyane. Il s'agit de déterminer les sujets indispensables au développement économique, social et environnemental du territoire.

La participation de la société civile et des partenaires institutionnels est requise dans cette étape. L'objectif est de construire des programmes opérationnels adaptés aux défis de la Guyane pour en faire de véritables leviers de développement territorial.



Atelier Instruments financiers



Atelier Energie



Atelier Coopération



Atelier Développement numérique

## DE L'ÉCRITURE À L'ADOPTION DES PROGRAMMES, UN PROCESSUS PHASÉ

Ecrire les programmes de la prochaine programmation 2021-2027 demande beaucoup de réflexion et de concertation. Ce sont de nombreux échanges tant au niveau local, national qu'au niveau européen.

Les orientations stratégiques de chaque fonds sont déterminées mais il reste encore quelques échanges entre la Commission et le Parlement européen. Seule certitude, l'actuel Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) ne fera plus partie des Fonds Européens Structurels d'Investissement (FESI). Mais à ce jour, aucun calendrier n'est stabilisé, il ne sera donc pas lancé en 2021. Un règlement de transition sera rédigé afin de permettre aux autorités de gestion de programmer des dossiers en matière agricole et d'aménagement rural du territoire conformément à ce qui est fait pour la programmation 2014-2020.

Pour les autres fonds européens, FEDER, FSE, FEDER-CTE, FEAMP, les travaux se poursuivent pour être prêts dès le 1er janvier 2021.

## Les moments clés...

Lancement subséquent de l'accord cadre du marché de rédaction des PO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage)

NOVEMBRE 2019

Rédaction des programmes opérationnels (PO) 2021-2027

JANVIER 2020

Consultation du Comité de suivi sur les projets de PO (V1)

MARS 2020

Transmission des projets de PO au niveau national

JUIN 2020

Transmission des projets de PO au niveau européen

SEPTEMBRE 2020

Création et adaptation des différents outils y compris de communication

OCTOBRE 2020

Lancement des PO : FEDER, FSE, FEDER-CTE

JANVIER 2021

# L'ECONOMIE BLEUE EN GUYANE

Avec plus de 5 millions d'emplois, l'économie «bleue» rapporte 500 milliards d'euros par an en Europe. L'Union européenne a adopté une stratégie de long terme dans ce domaine, la «Croissance bleue». Il s'agit de soutenir la croissance durable dans le secteur maritime de façon générale. Ce secteur détient un important potentiel en terme d'innovation dans de nombreux domaines : aquaculture, tourisme côtier, biotechnologie marine, énergie marine, exploitation minière des fonds marins.

L'activité portuaire, le transport maritime, la pêche et le tourisme maritime sont les principaux secteurs d'activités de l'économie bleue Outre-mer. Les régions ultramarines sont des carrefours des routes maritimes internationales. Le tourisme bleu (croisière, plaisance), les énergies marines renouvelables et l'exploitation offshore, sont des sources de croissance économique pour ces régions.

La Guyane, quant à elle, bénéficie d'une ressource halieutique abondante. Environ 200 bateaux de pêche côtière et une vingtaine de crevettiers composent la flotte guyanaise. En plus de cette flotte, 45 navires vénézuéliens ont obtenu une licence européenne les autorisant à pêcher dans nos eaux. Au sein de son environnement proche, la pêche guyanaise est l'une des plus faibles. La production de Guyane s'élève à 5 200 tonnes contre 50 000 tonnes de produits de la mer pour le Suriname et le Guyana. La pêche de la crevette emploie une centaine de pêcheurs en Guyane mais ce secteur est fortement concurrencé par les crevettes d'élevage du Brésil et de l'Equateur. Développer le secteur de la pêche en Guyane est difficile car la filière «pêche» est en cours de structuration et l'aquaculture est quasi-inexistante.

## *Des assises de l'économie bleue*



Organisé le 22 novembre dernier à la Collectivité Territoriale de Guyane, les assises de l'économie bleue regroupent des élus et des professionnels du domaine maritime. La Guyane aussi, comme les autres DOM se tourne aujourd'hui vers cette ressource peu exploitée qu'est la mer qui a un potentiel de développement pour le territoire. Réunis par le biais d'assises, l'ensemble des intervenants de l'économie maritime ont échangé afin d'enrichir les réflexions et de dégager des orientations propres à la Guyane.

Au programme de cette journée, un retour sur les résultats de l'étude du diagnostic de l'économie bleue, l'état des lieux de cette économie en Guyane, et son avenir au niveau local.

Afin de traiter l'ensemble des champs d'action que revêt cette dernière, différents ateliers se sont tenus :

- la pêche et l'aquaculture, deux secteurs piliers de l'économie bleue à (re)structurer
- les activités portuaires, à la croisée des enjeux de développement de l'économie bleue en Guyane
- la Recherche & Développement, entre opportunité et prérequis indispensables au développement de l'économie bleue guyanaise
- le tourisme et les autres activités (dont récréatives) comme leviers de développement de l'économie bleue guyanaise



# FSE : Un séminaire pour les porteurs de projet et les bénéficiaires

02  
décembre  
2019

Le FSE, Fonds Social Européen, est un fonds de l'Union Européenne qui permet de financer des actions en faveur de l'emploi, de la formation et de l'inclusion sociale. En fonction des thématiques abordées par les appels à projet, les structures pouvant répondre au FSE Guyane Etat 2014-2020 sont les partenaires du service public de l'emploi ainsi que les autres acteurs de droit public ou privés œuvrant dans les champs d'intervention du programme (entreprises, OPCA, associations, collectivités...).

Ce séminaire organisé par la DIECCTE et le PAE de la CTG est à destination des porteurs de projets et des bénéficiaires de fonds européens. La journée a débuté par une présentation du FSE en Guyane (fonctionnement, intervenants,...) ainsi que les perspectives dans le cadre de la future programmation 2021-2027.

La deuxième partie de ce séminaire est dédiée à des ateliers techniques pour savoir comment monter un projet FSE de la demande de subvention jusqu'aux remontées de dépenses. Des appels à projet sont régulièrement lancés au cours de la période de programmation. La demande de concours doit obligatoirement être déposée sur l'outil de pilotage « Ma démarche FSE ».

## LE SAVIEZ-VOUS ?



### LE CLIMAT

Le Parlement a obtenu une augmentation de plus de 500 millions d'euros, par rapport à la proposition initiale de la Commission, pour les investissements visant à protéger le climat. Cela concerne les projets de recherche liés au climat et les programmes tels que LIFE, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), le financement de projets d'infrastructure, le soutien aux PME liées au climat mais aussi le secteur de la coopération au développement et le soutien aux voisins orientaux et méridionaux de l'UE.

### LA JEUNESSE

L'initiative pour l'emploi des jeunes sera renforcée de 23,8 millions d'euros, avec une déclaration commune du Parlement, du Conseil et de la Commission s'engageant à rajouter 50 millions d'euros supplémentaires à l'été 2020 si la Commission confirme que cela est nécessaire. Par ailleurs, le programme d'échange Erasmus+ recevra 50 millions d'euros supplémentaires.

Environ 93% du budget de l'UE va directement aux citoyens, aux régions, aux villes, aux agriculteurs et aux entreprises. Les dépenses administratives de l'UE représentant environ 7% du total.

Source : [www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu)



L'enveloppe dédiée est de 150 000 €.

## LANCEMENT DE L'AAP «MARAICHAGE SOUS SERRES»

La Collectivité Territoriale de Guyane lance l'Appel A Projets « Accompagnement technique et acquisition de compétences en maraîchage sous serres ». Cet appel à projet (AAP) s'inscrit dans le cadre de la structuration et de la professionnalisation du secteur agricole. Il s'agit de former les agriculteurs aux techniques de production ainsi qu'à l'utilisation et à l'entretien des outils nécessaires pour mener à bien leur projet de maraîchage sous serres.

Peuvent bénéficier du financement :

- Les organismes de formation professionnelle continue publics ou privés,
- Les organismes collecteurs agréés par l'Etat

Date limite de dépôt des dossiers **29 Décembre 2019** à 12 heures ( heure de Guyane).

L'info est disponible sur [www.europe-guyane.fr](http://www.europe-guyane.fr)  
Rubrique «Appels à projets»

## UN CHIFFRE, UNE INFO

80%

représente le pourcentage de structures privées bénéficiant de fonds européens, sur l'axe 1 OS 3 **Economie du PO FEDER-FSE**. Ce sont plus de **29 millions d'euros** qui ont été consacrés aux entreprises guyanaises dans le cadre du programme FEDER 2014-2020 pour les accompagner. Ces entreprises nouvellement créées ou en expansion, sont soutenues pour l'acquisition d'investissements matériels et immatériels. Elles ont été sélectionnées suite à un appel à manifestation d'intérêt ou un appel à projet lancé dans divers domaines d'activité par le PAE de la CTG.

*Ce chiffre est arrêté au 08/11/2019.*

PUBLICATION : COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE  
Pôle Affaires Européennes (PAE)

CONCEPTION - RÉDACTION : G. Larance

CRÉDITS PHOTOS : PAE

CONTACTS : Pôle Affaires Européennes - Les Verrières de la Madeleine  
2260 route de la Madeleine - 97 300 Cayenne  
[georgia.larance@ctguyane.fr](mailto:georgia.larance@ctguyane.fr)